

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

Spec(63)206
2 juillet 1963

Groupe de la viande

Lors de la réunion non officielle tenue le 22 mai 1963, les membres du groupe ont été invités à présenter des observations ou des propositions qui puissent être diffusées à temps pour la réunion du groupe, fixée au 1er juillet 1963. Le gouvernement de l'Argentine a déposé le document ci-après qui est communiqué aux membres du groupe pour information.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES PRESENTEES PAR
LA DELEGATION DE L'ARGENTINE

1. Le marché mondial de la viande en général et des viandes bovines en particulier obéit à des facteurs et pose des problèmes qui lui sont propres. C'est ainsi que les déséquilibres entre l'offre et la demande internationales sont normalement à court terme, qu'il n'existe pas de fortes disponibilités permanentes, que le produit a un caractère hautement périssable et que les possibilités à long terme du rapport entre l'offre et la consommation sont, pour les pays exportateurs, plus encourageantes que dans d'autres secteurs. Il n'est donc pas possible d'aborder l'étude du marché de la viande de la même façon que les autres secteurs et il convient, de ce fait, de revoir et d'analyser, dans une optique avec des perspectives différentes, la façon dont le Groupe spécial s'acquittera de la mission qui lui a été confiée par la Résolution adoptée lors de la dernière réunion ministérielle du GATT.

2. Les trois grands marchés importateurs de viandes bovines (Royaume-Uni, Etats-Unis et CEE) présentent des caractéristiques et des conditions d'accès absolument différentes pour les pays exportateurs. Il ne sera donc pas possible, dans l'immédiat, de fixer des critères uniformes en ce qui concerne la régularisation de la demande internationale en vue de promouvoir l'expansion du commerce des viandes bovines:
 - a) sur le marché anglais, il y a eu, ces dernières années, une forte augmentation de la production locale, ce qui, joint à l'effet de l'offre extérieure, a provoqué une concentration des arrivages sur une courte période; il en est résulté une baisse sensible des prix et des conséquences défavorables pour les pays exportateurs et même pour le Trésor britannique qui, par le mécanisme des subventions, encourage le développement de l'élevage national. La solution paraîtrait résider dans une coordination plus poussée et une autodiscipline accrue de la part des fournisseurs étrangers, ainsi que dans une limitation du montant de l'aide financière accordée aux producteurs britanniques;

 - b) le marché des Etats-Unis s'est transformé en importateur structurel de bétail sur pied et de certains types de viandes bovines. Il est pratiquement fermé aux fournisseurs sud-américains et européens pour des raisons sanitaires, ce qui a favorisé l'augmentation substantielle des livraisons en provenance d'autres régions;

 - c) sur le marché de la CEE, l'augmentation de la production de l'élevage ces dernières années a dépassé l'accroissement de la demande globale; elle a été stimulée par des politiques nationales fortement protectionnistes. Les tendances particulières des différents marchés correspondent à la situation générale, sauf pour l'Italie, qui tend à devenir le principal importateur, et la France, qui est devenue un gros exportateur grâce à une politique agressive de subventions des ventes à l'étranger;

3. Avant d'aborder au fond la question d'accords mondiaux éventuels tendant à organiser le commerce de la viande en général et des viandes bovines en particulier, nous croyons nécessaire de compléter autant que possible l'analyse de la situation et des possibilités des marchés, ainsi que des politiques en matière d'élevage et de commerce qui sont pratiquées par les pays qui participent à ce commerce ou seraient en mesure de le faire. Cette tâche a déjà été effectuée en grande partie, grâce aux travaux du Deuxième Comité et de la première réunion du groupe. Les principaux pays importateurs seront peut-être à même de nous exposer, au cours de la présente réunion, les derniers points les plus marquants de l'évolution de la production et de la consommation de la viande bovine, le développement et l'orientation de leurs politiques en matière d'élevage et les perspectives à court terme et à long terme qui s'offriront aux pays exportateurs. A leur tour, les pays exportateurs pourront brosser un tableau de leur évolution propre et indiquer les possibilités d'assurer l'approvisionnement requis par les marchés importateurs. L'Argentine est prête à engager ce dialogue constructif.

4. Si l'on considère le pouvoir de négociation dont ce groupe a été doté, il serait décourageant, étant donné les buts de cette réunion, de ne pouvoir progresser dans l'examen de certains objectifs et de certains éléments fondamentaux qui pourraient servir à orienter la politique future et l'action vers la conclusion des arrangements internationaux envisagés. En ce qui concerne les objectifs, nous croyons, passant du général au particulier, qu'il conviendrait d'en fixer de trois sortes:

a) Objectifs à long terme:

- encourager l'élevage dans les régions les plus aptes et décourager les productions de coût élevé, compte tenu de la nécessité d'un équilibre de manière satisfaisante l'offre et la demande mondiales;
- établir les échanges commerciaux sur des bases ordonnées et stables;
- stabiliser les prix internationaux à des niveaux appropriés en fonction de la demande et rémunérateurs pour les producteurs efficaces;
- libéraliser le commerce (par l'élimination des obstacles à l'importation, la réduction des droits de douane, etc.);
- permettre l'expansion de la consommation sur les marchés traditionnels et promouvoir la demande commerciale dans les pays actuellement caractérisés par une sous-consommation marquée de protéines animales;

b) Objectifs à moyen terme:

- établir des conditions satisfaisantes d'accès aux marchés importateurs naturels pour les pays exportateurs;
- ne pas stimuler les productions peu efficaces et permettre l'augmentation des exportations vers les pays industrialisés pour répondre au développement de leur demande;
- rationaliser les structures productives et les circuits de commercialisation et de distribution de manière que la viande arrive au consommateur final sur ces marchés dans les meilleures conditions de qualité et de prix;
- contribuer à une libéralisation progressive du commerce mondial de la viande par l'élimination graduelle de toutes les restrictions non tarifaires appliquées aux importations;
- améliorer la communication entre les marchés en rapprochant les différents prix internationaux de niveaux satisfaisants pour la réalisation des objectifs à long terme susmentionnés;
- éliminer peu à peu les soutiens et les subventions à la production afin que l'élevage se transforme en une activité compétitive;
- ne protéger les productions nationales en cas de nécessité, que par des droits de douane raisonnables, négociables et non discriminatoires.

c) Objectifs à court terme:

- ne pas imposer de restrictions nouvelles ni renforcer des restrictions existantes qui réduiraient les possibilités d'accès aux marchés traditionnels ou aux marchés normaux pour les producteurs efficaces;
- augmenter raisonnablement les prix les plus bas du marché mondial en les portant à des niveaux qui soient rémunérateurs pour les producteurs efficaces et qui ne portent pas atteinte ou ne perturbent pas la demande ou la situation de l'approvisionnement des pays importateurs;

- réexaminer les mesures administratives ou autres qui constituent en réalité des restrictions générales ou particulières à l'importation; définir des formules qui permettront leur élimination progressive ou la mise au point de solutions pour en compenser les effets;
- remédier à la désorganisation actuelle des marchés en ordonnant les productions et en disciplinant les exportations, tout en évitant les détournements temporaires de trafic sur tous les marchés ou sur des marchés déterminés;
- coordonner au maximum les politiques ou les programmes de production des principaux pays producteurs et consommateurs, exportateurs ou importateurs, afin de donner des garanties minimales de continuité aux échanges et à l'élevage des différents pays;
- éviter que l'apparition intempestive d'exportateurs non traditionnels sur des marchés non établis ne fausse les prix ou ne pèse sur les approvisionnements;
- éliminer toute préférence en faveur des pays à commerce d'Etat, soit par voie de convention bilatérale soit de toute autre manière;
- obtenir que les pays qui participent à des arrangements de caractère général s'engagent à ne pas vendre leur production subventionnée de viande sur les marchés commerciaux, sauf dans les cas où, du fait d'une pénurie manifeste de l'offre, ils ne porteraient pas préjudice aux exportateurs traditionnels.

5. Divers éléments pourraient servir de base à la réalisation de vastes arrangements tendant à libéraliser le commerce mondial des viandes bovines et à favoriser l'expansion des échanges.

A titre purement indicatif, nous en mentionnerons quelques-uns que nous considérons comme essentiels et qui, dans une certaine mesure, découlent des objectifs à long, à moyen et à court termes que nous avons énoncés.

a) Politiques de production

Les principaux pays producteurs, exportateurs ou importateurs devraient s'engager à suivre des politiques de production raisonnables en matière d'élevage en tenant compte non seulement des perspectives de leur propre marché mais aussi de l'évolution probable de l'offre et de la demande mondiales et la nécessité de prix équitables pour les producteurs et les consommateurs. Une coordination des différentes politiques nationales permettrait de stimuler la production dans les pays les plus efficaces et de ne pas l'encourager indûment dans ceux où les coûts sont plus élevés.

b) Prix internationaux

La normalisation des conditions de concurrence sur le marché international des viandes bovines et l'adoption de mesures appropriées pour éviter des déséquilibres brusques et temporaires entre l'offre et la demande devraient contribuer à stabiliser les cours internationaux à des niveaux raisonnables. Il pourrait être précipité d'essayer de fixer dès maintenant ces niveaux, même avec des limites maximales et minimales souples; il conviendrait donc de commencer par les questions qui touchent à l'accès et à la normalisation commerciale des marchés;

c) Restrictions non tarifaires

L'établissement de conditions de saine concurrence exigera l'élimination, le plus rapidement possible, de toutes les restrictions non tarifaires à l'importation qui ne sont pas justifiées par des difficultés de balance des paiements, obligation qui découle de l'exécution des règles fondamentales du GATT.

Il conviendrait également d'analyser la mesure dans laquelle les dispositions d'autres types peuvent exercer une action restrictive quand elles ne se fondent pas sur des situations dont les exportateurs sont responsables et qu'elles portent atteinte aux intérêts légitimes des importateurs et des consommateurs.

d) Accès

Les pays producteurs efficaces qui sont des exportateurs traditionnels de viandes bovines ont besoin de conditions équitables d'accès aux marchés importateurs qui leur permettent non seulement de maintenir le volume normal de leurs exportations, mais encore de l'augmenter à concurrence d'une proportion équitable de l'accroissement de la demande effective. C'est seulement de cette manière que les pays producteurs efficaces pourront donner à leurs éleveurs les assurances indispensables pour leur permettre d'établir leurs programmes de production sans incertitude quant à l'avenir.

6. En ce qui concerne la forme à donner à d'éventuels arrangements mondiaux, la délégation argentine considère qu'il sera nécessaire de prévoir les étapes suivantes:

- a) établissement d'accords généraux orientés vers la réalisation d'objectifs à long terme, probablement communs pour la majorité des types de viande;
- b) conclusion d'accords particuliers (ou spéciaux) destinés, conformément aux objectifs à moyen et à court termes, à ordonner les marchés de certains types de viande et à régler les problèmes ou les situations spéciales qui se présentent à propos d'un ou de plusieurs marchés importateurs ou d'un groupe déterminé de pays exportateurs.